

OTEIS

Agence **Oteis** Montpellier
Stratégie Concept, bâtiment 3
1 300 Avenue Albert Einstein
34000 Montpellier
Tél. +33 4 67 40 90 00



« Prédiagnostic écologique dans le cadre de la mission de « Création de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Collines » sur la commune de Collobrières (83) »

Prédiagnostic écologique

Dossier 2023A18-V1a

Festuca Environnement

12 ter Place Aimé Gazel
13 290 Aix en Provence
06 88 33 33 37
rjb.coin@gmail.com
S.A.S.U. au capital de 1 000 €
APE : 7490B
Siret : 823 158 670 000 13
RCS Aix-en-Provence 823 158 670



PREDIAGNOSTIC

1 Introduction

1.1 Présentation

La présente mission s'inscrit dans le marché de travaux de conception et réalisation de la Maison d'Accueil Spécialisée de 90 lits « Les Collines » à Collobrières (83610).

La présente note vise à :

- préciser les caractéristiques écologiques du secteur dévolu à la construction ;
- s'insérer dans les documents d'examen au cas par cas, dans le cadre de l'évaluation environnementale et la demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'Eau » ;
- évaluer les incidences sur le réseau Natura 2000.

2 Données réglementaires

2.1 Plans Nationaux d'Actions

« Les Plans Nationaux d'Actions pour les espèces menacées constituent une des politiques mises en place par le Ministère en charge de l'Environnement pour essayer de stopper l'érosion de la biodiversité. Ils sont codifiés à l'article L.414-9 du code de l'environnement » (Source : DREAL).

2.1.1 La tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)

La commune de Collobrières est comprise dans le périmètre du Plan National d'Actions en faveur de la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)¹. Ce reptile a fait l'objet d'un premier Plan National d'Action, de 2009 à 2014, puis d'un second, de 2018 à 2027.

Au terme de ce PNA, une carte de l'aire d'application a été définie. Celle-ci fait apparaître quatre secteurs de sensibilité croissante :

- très faible (couleur bleue) ;
- faible à modérée (couleur verte) ;
- notable (couleur jaune) ;
- majeure (couleur rouge).

Le secteur d'étude est situé en zone verte (sensibilité faible à modérée).

¹ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/deuxieme-plan-national-d-actions-2018-2027-en-a385.html>



Figure 1 : Zonage du PNA « tortue d'Hermann » sur le territoire communal (Source : DREAL ; Fond : IGN)

Chaque sensibilité appelle des précautions particulières : au terme des « *Modalités de prise en compte de la tortue d'Hermann et de ses habitats dans les projets d'aménagement* » du 4 janvier 2010, les investigations sont adaptées à la sensibilité : en zone verte, les projets doivent faire l'objet d'un diagnostic « succinct », défini comme suit :

- **Diagnostic succinct**

Il s'agira d'évaluer l'importance du site par des prospections à vue pratiquées de façon homogène sur l'ensemble du site, sans marquage des animaux (indice horaire). Ces prospections devront être conduites durant la période d'activité des tortues (de 9h à 13h, du 15 avril au 15 juin) avec un effort minimal de 1 heure par hectare et par observateur. Une évaluation de la potentialité des habitats devra être produite (carte des habitats naturels).

2.1.2 Le lézard Ocellé (*Timon lepidus*)

Le secteur d'étude est situé dans le périmètre d'application du Plan National d'Actions (PNA) pour le lézard ocellé (*Timon lepidus*). Ce PNA comprend une carte des probabilités de présence des animaux, définissant ainsi des territoires à enjeu croissant.

Plus précisément, le secteur d'étude est situé dans une zone de transition entre les zones de probabilité faible (couverts forestiers) et forte (milieux ouverts agricoles).

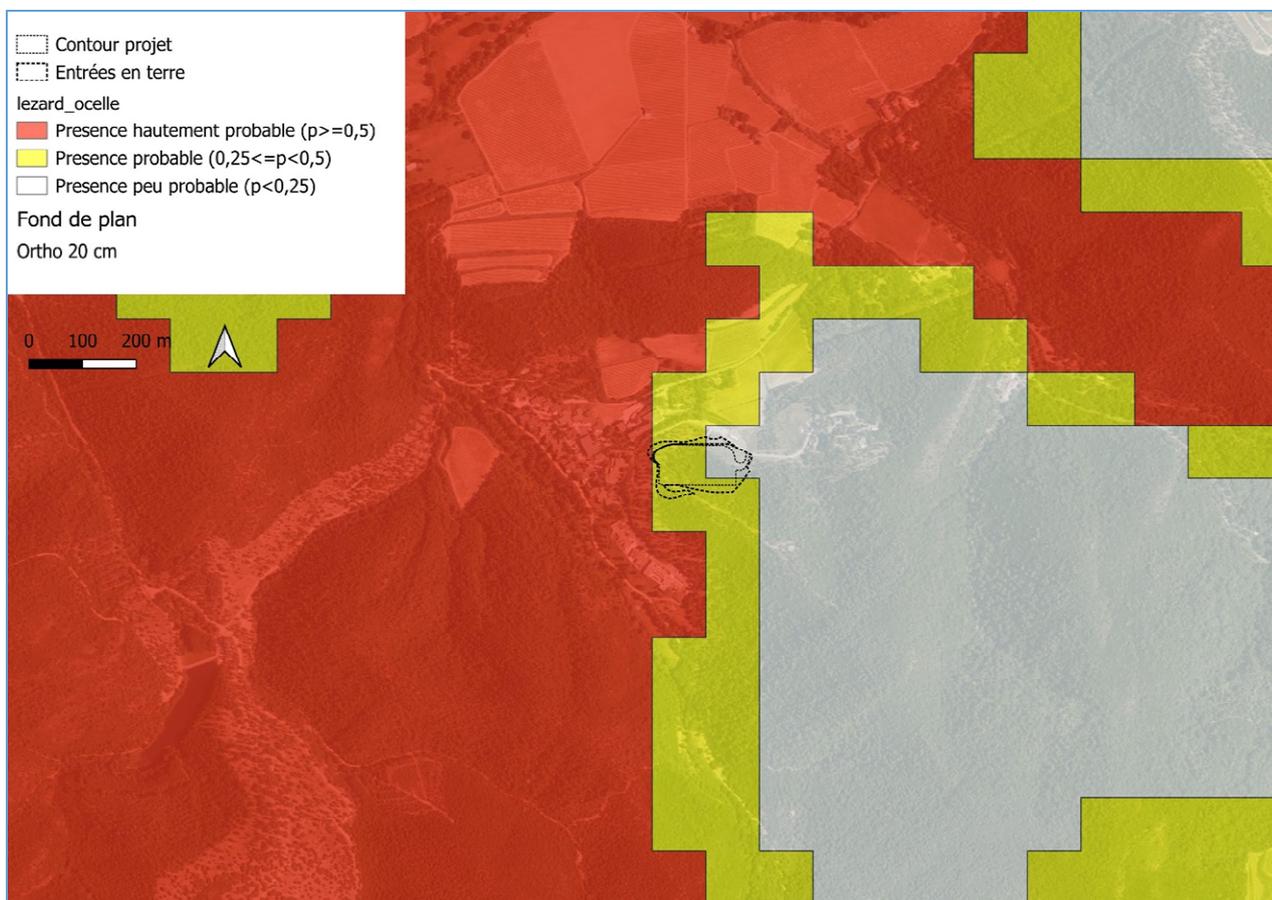


Figure 2 : Aires d'application de Plans Nationaux d'Actions – Autres espèces

2.2 Natura 2000

2.2.1 Présentation

« Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1758 sites. » (Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie).

Le réseau a été initié en application de deux Directives européennes :

- Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, remplacée par la suite par la Directive 2009/147/CE du 30/11/09 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Le réseau Natura 2000 est constitué d'espaces (sites ou zones) d'intérêt écologique, désignés par arrêté du ministère de l'écologie et visant la préservation des espaces naturels et des espèces animales et végétales. Les Zones de Protection Spéciales ont pour objectif la protection des oiseaux et de leur milieu et relèvent de la Directive « oiseaux ». Les Zones Spéciales de Conservation visent la préservation des milieux (habitats naturels) et des espèces animales (généralement autres que les oiseaux) et végétales.

Le secteur d'étude est situé :

- A 500 m du site : La plaine et le massif des Maures n° : FR9301622.

- A 12 km du site : Plaine des Maures n° : FR93 10110.
- A 12 km du site : Iles d'Hyères n° FR : FR9310020.

La carte ci-dessous présente la localisation des zones les plus proches.

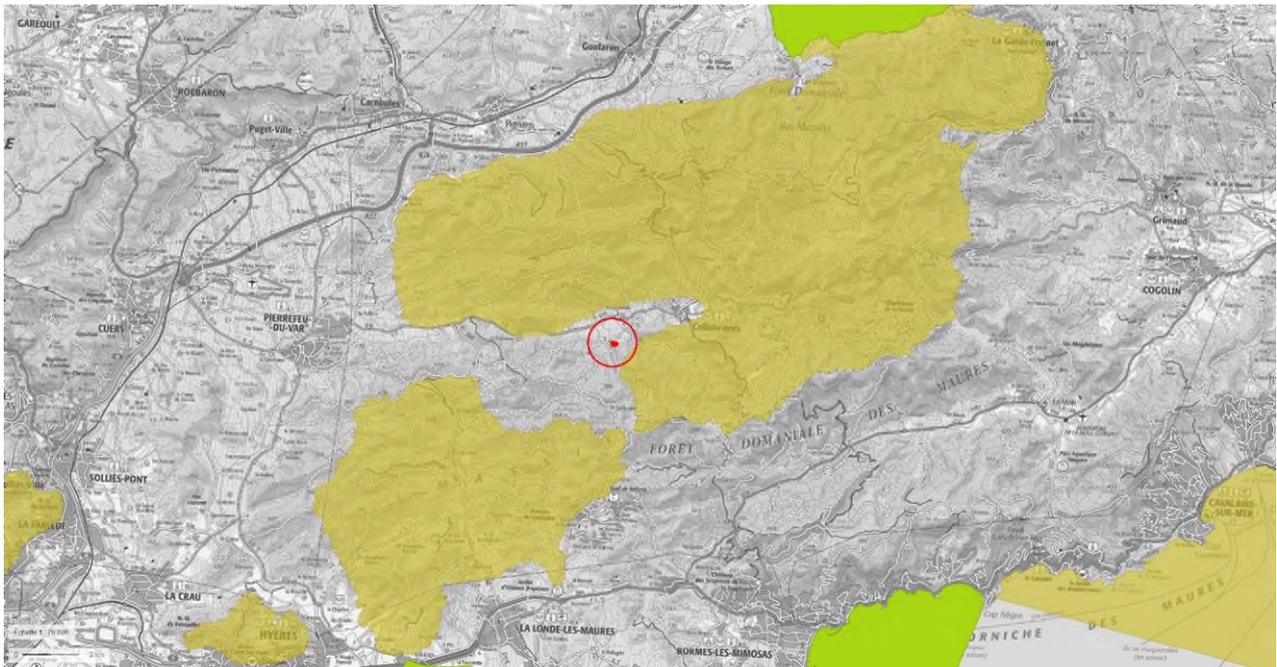


Figure 3 : Situation du projet vis-à-vis des zones Natura 2000

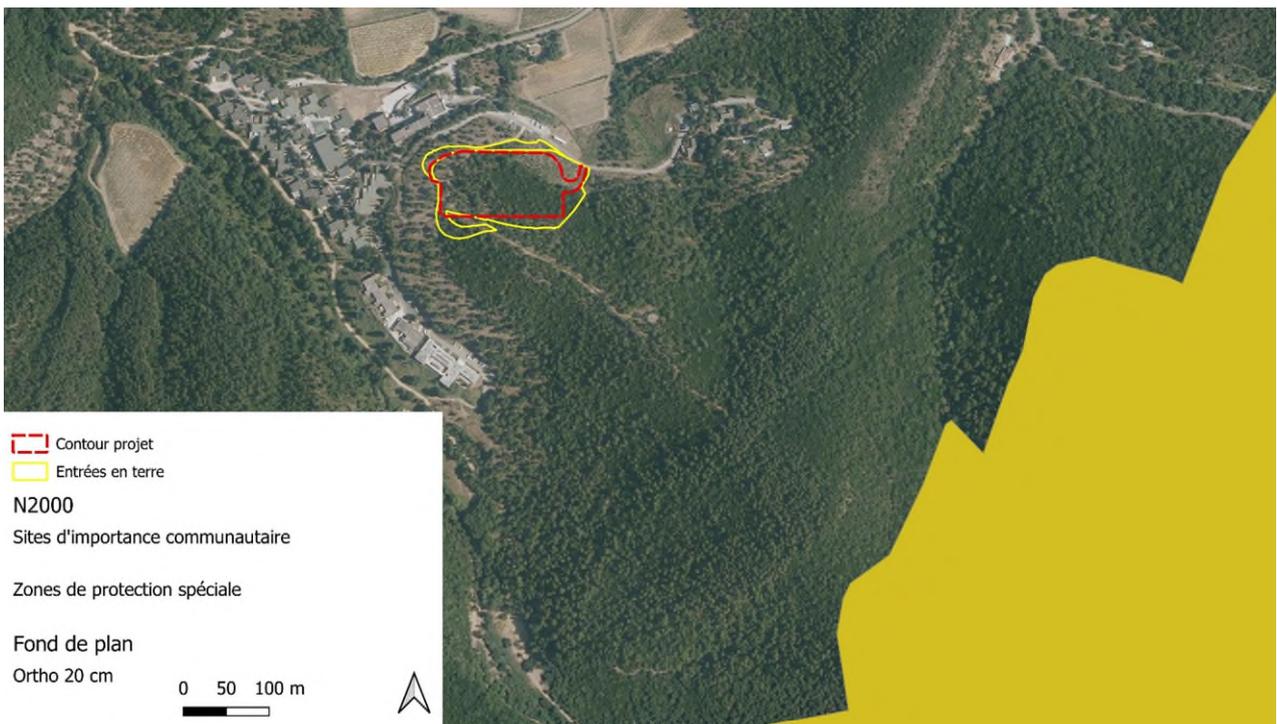


Figure 4 : Situation du projet vis-à-vis de la zone Natura 2000 La plaine et le massif des Maures n° : FR9301622

2.2.2 ZSC FR9301622 - La plaine et le massif des Maures

2.2.2.1 Caractéristiques du site

Zone cristalline très diversifiée en biotopes bien préservés. Paysages rupestres, cultures et friches, ripisylves, taillis, maquis, pelouses, mares temporaires méditerranéennes, ruisseaux et rivières, sources.

Qualité et importance

Le site accueille un ensemble forestier exceptionnel sur les plans biologique et esthétique. La Plaine des Maures comporte une extraordinaire palette de milieux hygrophiles temporaires méditerranéens. La diversité et la qualité des milieux permettent le maintien d'un cortège très intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire et d'espèces végétales rares.

Le site constitue un important bastion pour deux espèces de tortues : la tortue d'Hermann et la cistude d'Europe.

- Habitat 3120 : Pelouses mésophiles à Sérapias présent sur la Plaine des Maures (56,6 ha) et le massif (33,3 ha).
- Habitat 3170* : Mares temporaires méditerranéennes : 490 ha sur la Plaine des Maures (en linéaire cumulé = 115 km), 35 ha sur le massif. Présent pour partie en mosaïque avec du maquis à cistes et filaires (32.4).

Surfaces par habitat : les surfaces indiquées dans le § 3.1. résultent d'un cumul de données hétérogènes issues des inventaires des deux sous-DOCOB (plaine + massif), réalisés à des périodes différentes. Les données relatives à la partie plaine des Maures sont anciennes (2002) et la couche SIG réalisée par l'ONF n'est pas exploitable (forte superposition des polygones induisant des doubles comptes). La valeur "médiocre" a donc été choisie pour renseigner le champ "qualité des données", pour tous les habitats.

Classes d'habitats	Couverture
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30%
Forêts sempervirentes non résineuses	25%
Forêts mixtes	15%
Forêts caducifoliées	10%
Forêts de résineux	8%
Pelouses sèches, Steppes	5%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Dunes, Plages de sables, Machair	1%

2.2.2.2 Vulnérabilité

La qualité des zones humides et la biodiversité animale et végétale dépendent de la qualité biologique et physico-chimique des eaux qui alimentent le site et de leur préservation vis à vis de la Surfréquentation (surtout à proximité des villes et du littoral). Le risque incendie est important sur le massif des Maures.

2.2.2.3 Habitats

Code Natura	Nom de l'habitat naturel	Prioritaire	Superficie (ha)	Superficie (%)	Grottes	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative dans le site	Etat de conservation	Evaluation globale
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.		58.5	0.17		P	C	C	C	B
5330	Fourrés thermoméditerranéens et prédéserti-ques		19.6	0.06		P	A	C	B	B
9260	Forêts de Castanea sativa		2400	7		P	A	C	B	A
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins méso-géens endémiques		1330	3.88		P	A	B	A	A
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba		211	0.01		P	A	C	B	A
9330	Forêts à Quercus suber		14447	42.16		P	A	B	B	A
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundi-fo- lia		1006	2.94		P	A	C	A	A
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végéta- tion chasmophytique		265	0.77		P	A	C	A	A
3170	Mares temporaires méditerranéennes	*	525	1.53		P	A	B	C	A
4030	Landes sèches européennes		719	2.1		P	A	C	B	B
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	*	199	0.58		P	C	C	C	C
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.		90	0.26		P	A	B	B	B
5310	Taillis de Laurus nobilis		7	0.02		P	C	C	C	C
8230	Roches siliceuses avec végétation pion- nière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii		379	1.11		P	A	C	B	B
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion		25	0.07		P	B	C	B	B
91B0	Frênaies thermophiles à Fraxinus angus- tifolia		0.1	0		P	C	C	C	C
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		1.7	0		P	D			
1170	Récifs		2.7	0.01		P	D			
1240	Falaises avec végétation des côtes médi- terranéennes avec Limonium spp. endé- miques		1	0		P	D			
3280	Rivières permanentes méditerranéennes		2	0.01		P	D			

Code Natura	Nom de l'habitat naturel	Prioritaire	Superficie (ha)	Superficie (%)	Grottes	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative dans le site	Etat de conservation	Evaluation globale
	du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba									
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion		8	0.02		P	C	C	C	C
9380	Forêts à Ilex aquifolium		10	0.03		P	C	C	B	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		3	0.01		P	C	C	B	C
9320	Forêts à Olea et Ceratonia		2.4	0.01		P	C	C	C	C
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)		44.6	0.13		P	A	A	C	B

Légende :
PF : Forme prioritaire de l'habitat.
Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

2.2.2.4 Espèces

Groupe	Code Natura 2000	Nom scientifique	Type	Taille Mini	Taille Maxi	unité	Cat C/R/V/P	Qualité des données	Pop.A/B/C/D	Cpns.A/B/C	Isol.A/B/C	Glob.A/B/C
I	1041	Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	p			i	R	P	C	B	C	B
I	1065	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	p			i	R	P	C	B	C	B
I	6199	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	p			i	P	M	C	B	C	B
I	1079	Limoniscus violaceus (P.W.J. Müller, 1821)	p			i	V	P	B	C	A	A
I	1083	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1084	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	p			i	V	P	C	B	C	A
I	1088	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1044	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	p			i	R	P	C	B	C	C
F	6147	Telestes souffia (Risso, 1827)	p			i	P	P	C	B	C	B
F	1138	Barbus meridionalis Risso, 1827	p			i	P	P	C	B	C	B
R	1217	Testudo hermanni Gmelin, 1789	p			i	R	M	A	C	A	A
R	1220	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	p			i	C	M	C	A	A	A

Groupe	Code Natura 2000	Nom scientifique	Type	Taille Mini	Taille Maxi	unité	Cat C/R/V/P	Qualité des données	Pop.A/B/C/D	Cpns.A/B/C	Isol.A/B/C	Glob.A/B/C
M	1307	Myotis blythii (Tomes, 1857)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1316	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1310	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	c	650	650	i	P	P	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	r	20	20	i	P	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus (Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus (Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1316	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	p			i	P	P	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	c			i	R	P	C	B	C	A
M	1310	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	r			i	R	P	C	B	C	A
M	1307	Myotis blythii (Tomes, 1857)	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	r			i	P	P	C	B	C	C

Légende du tableau :

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
 - Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
 - Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
 - Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
 - Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
 - Population : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
 - Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
 - Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
 - Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».
- ELC : enjeu local de conservation : niveau global d'enjeu porté par l'habitat dans le site Natura 2000, défini dans le Docob. F : fort ; M : modéré ; f : faible.

3 Données biologiques

Une visite a été réalisée par un écologue le 4 septembre 2023. Celle-ci a permis de repérer les habitats naturels, de relever les espèces végétales présentes et de rechercher des gîtes éventuels de faune.

Les photographies ci-dessous ont été prises lors de cette visite.



Photo 1 : Le terrain du projet vu depuis l'institut médico-éducatif



Photo 2 : L'institut médico-éducatif vu depuis la zone du projet



Photo 3 : Terrain d'assiette du projet – Zone de maquis débroussaillée au nord-est du projet



Photo 4 : Chênaie liège débroussaillée – Secteur nord du projet



Photo 5 : Limite de la zone débroussaillée – Sud-ouest du projet



Photo 6 : Chênaie liège débroussaillée – Secteur sud du projet



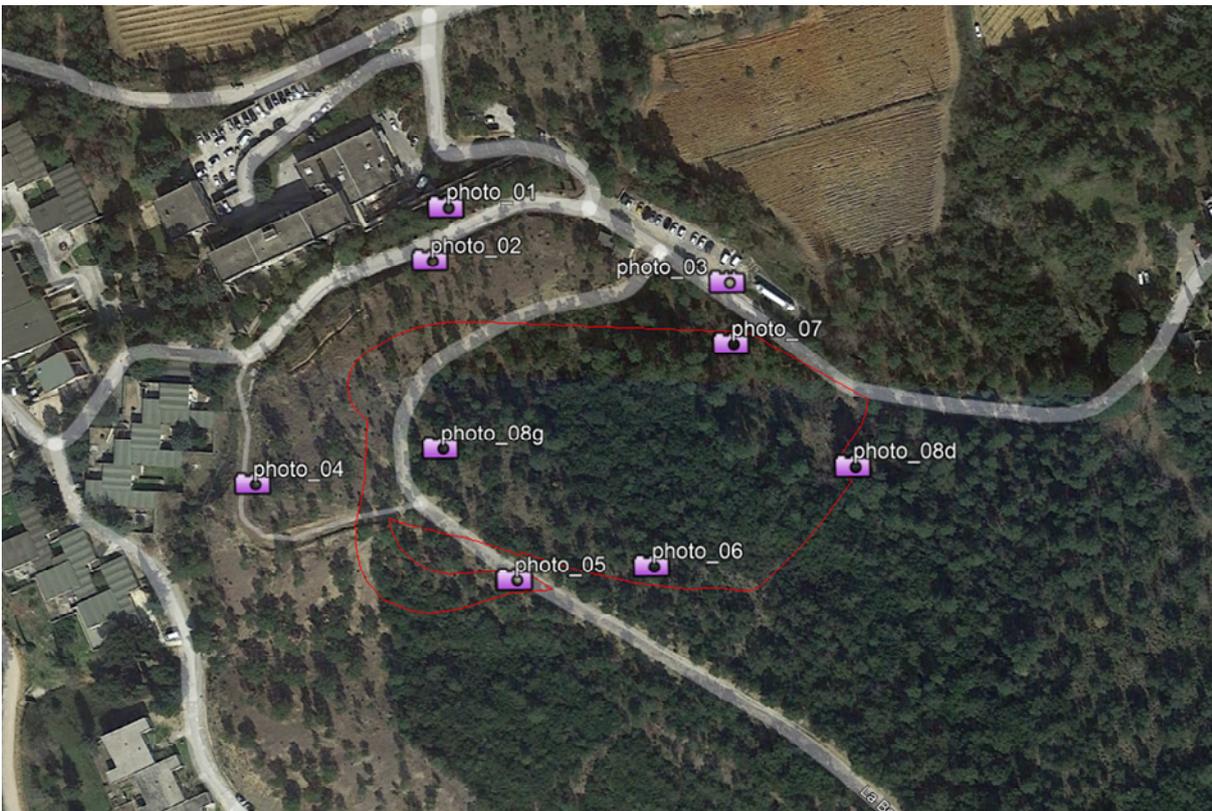
Photo 7 : Maquis débroussaillé (à gauche) et non débroussaillé (à droite)



Photo 8 : Chênaie liège débroussaillée (à gauche) et non débroussaillée (à droite)



Photo 9 : Exemples des plus gros chênes lièges du secteur du projet



Carte de localisation des photos

3.1 Flore

3.1.1 Données bibliographiques

Une visite de terrain a été effectuée le 17 avril 2018, dans le cadre de la révision n°1 du PLU approuvée le 28 mars 2019, concernant le secteur d'étude. « 8 quadras de 2m par 2 m ont été positionnés arbitrairement afin d'obtenir à minima un échantillon de chaque milieu rencontré dans la zone Ue (hors espaces artificialisés). Une vérification systématique de la présence/absence des espèces « Natura 2000 » et « déterminantes des ZNIEFF de type I et II » a été effectuée. Les espèces déterminantes des ZNIEFF ci-dessous ont été relevées :

- Adénocarpe de Toulon (*Adenocarpus telonensis*).
- Canche de Provence (*Aira Provincialis*) – Espèce protégée en région PACA.
- Ronce (*Rubus sp.*).
- Canche de Tenore (*Aira tenorei*).

3.1.2 Le cortège floristique

Un inventaire de la flore a été réalisé le 4 septembre 2023, sur les emprises du projet et aux abords de ce dernier.

49 espèces ont été recensées. La liste est présentée en annexe.

Aucune espèce protégée ou remarquable n'a été inventoriée.

3.1.3 Les arbres

Les arbres gites (porteurs de cavités, de fissures, d'écorces soulevées, de bois mort) ont été recherchés sur le terrain lors d'une visite effectuée le 4 septembre 2023.

Dans les zones débroussaillées, aucun arbre gite n'a été relevé. Les arbres appartiennent aux espèces suivantes :

- Chêne liège (*Quercus suber*) : espèce la plus fréquente. Les sujets présentent une taille plutôt petite : Ø de l'ordre de 35 cm à 45 cm ; H de l'ordre de 7 m à 8 m. Les arbres les plus gros ont été démasclés (levé du liège mâle sur la partie basse du tronc), mais cette opération semble ancienne. Le liège femelle, néoformé, présente des fissures profondes qui montrent un retour progressif au liège mâle. Les sujets semblent peu vigoureux, avec un feuillage peu dense et peu abondant. On observe également des individus plus petits, plus jeunes, dispersés (Cf. photo n°9). On observe également plusieurs petits chocs liés au débroussaillage, avec pour conséquence une perturbation de la croissance du liège.



Chênes lièges démasclés (à gauche) – Ouverture du liège femelle (au centre) – Chêne tombé suite à un choc lors du débroussaillage et générant du bois mort (à droite) - Sujets hors zone de projet

- Pin maritime (*Pinus pinaster*) : on observe un petit nombre de sujets, de petite taille (le plus gros sujet présente un Ø de 45 cm et une hauteur de 13 m), dispersés. Là encore, les arbres sont peu vigoureux, avec un feuillage peu dense et peu volumineux. La plupart des sujets présentent des écoulements de résine sans doute dus à des attaques d'insectes.
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) : plusieurs jeunes individus peuvent être observés dans la partie nord de la zone débroussaillée. Les dimensions sont réduites : Ø de l'ordre de 20 cm à 25 cm ; H de l'ordre de 5 m. Plus de la moitié de ces arbres ont un houppier brun en raison de la sécheresse.
- Chêne vert (*Quercus ilex*) : Quelques rares jeunes sujets ont été relevés. Ø < 15 cm ; H < 4 m.



Chêne pubescent le long de la piste forestière : sujet en bonne condition (à gauche) et bruni (au centre) – Chêne vert (à droite)



Exemple de pins dans la zone du projet – A droite, écoulement de résine

Les zones non-débroussaillées sont difficiles d'accès : le sous-bois est quasi-impénétrable. Les observations sont effectuées dans les zones les moins denses et le long des lisières.

Les espèces et les sujets observés appartiennent aux mêmes espèces que précédemment et présentent des caractéristiques similaires. La principale différence réside dans la présence de bois mort dans la zone non débroussaillée, avec quelques troncs encore dressés et surtout, des troncs et branches en cours de décomposition au sol.



Bois mort sur pied (à gauche) et au sol (à droite) – Hors zone de projet, en limite est

3.2 Habitats naturels

3.2.1 Données bibliographiques

Une visite de terrain a été effectuée le 17 avril 2018, dans le cadre de la révision du PLU approuvée le 28 mars 2019, concernant le secteur d'étude. Une carte très sommaire a été produite : elle ne distingue que les « milieux fermés » des autres espaces :

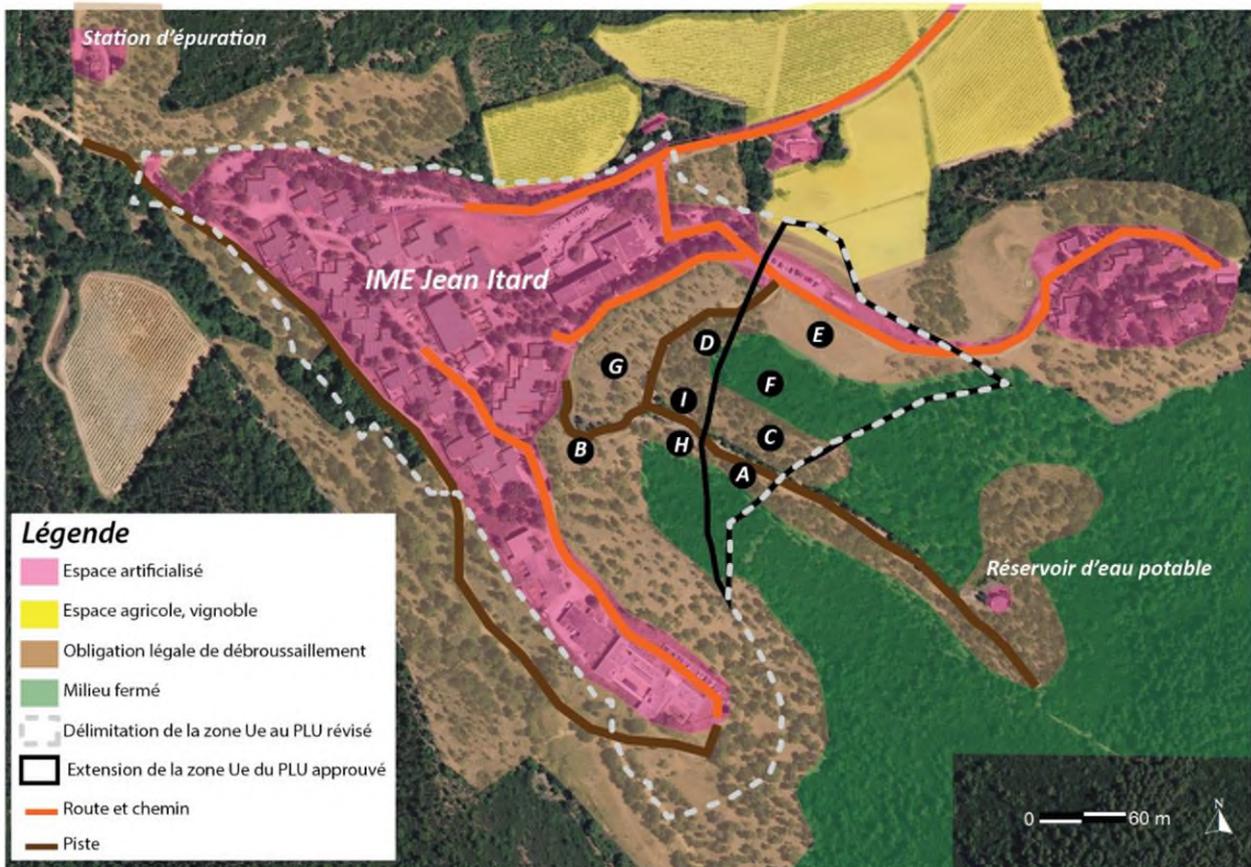


Figure 5 : Carte des milieux établi pour la modification n°1 du PLU

3.2.2 Inventaire de terrain

Lors de notre visite en septembre 2023, les habitats naturels ont été inventoriés et cartographiés. Six types de milieux ont été recensés et cartographiés. Ils ont été rattachés à quatre types d'habitats naturels de la nomenclature Corine Biotopes.

N°	Désignation locale	Habitat Corine	Code Corine	Habitat Directive Habitats	Code DH	su-perficie	Enjeux
1	Maquis hauts de Méditerranée occidentale débroussaillé	Maquis hauts de Méditerranée occidentale	32.311			3780	Faible
2	Matorral de Quercus suber débroussaillé	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	7269	Modéré
3	Matorral de Quercus suber débroussaillé dense	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	6919	Modéré
4	Matorral de Quercus suber débroussaillé dense	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	2626	Modéré
5	Matorral de Quercus suber débroussaillé	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	7922	Modéré
6	Matorral de Quercus suber débroussaillé	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	9638	Modéré
7	Matorral de Quercus suber arbustif	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	6030	Modéré
11	Piste (Carrières de graviers & Villages)	Carrières de graviers & Villages	86.412 & 86.2			2361	Nul
13	Voiries (Villages)	Villages	86.2			2428	Nul

Un seul habitat naturel d'intérêt communautaire : le matorral du chêne liège, rattaché au type « Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier » (code 9330-1). Cette chênaie liège porte un enjeu moyen pour la région PACA (source : DREAL).

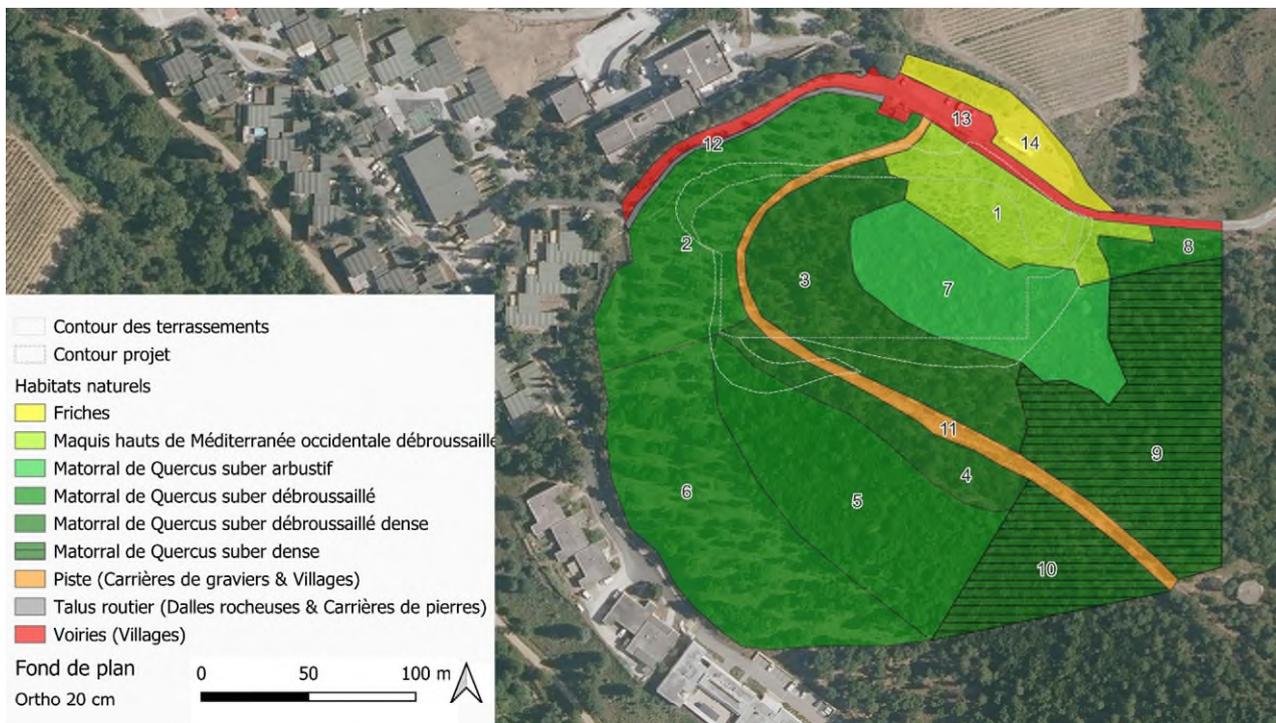


Figure 6 : Habitats naturels, visite du 4 septembre 2023

N.B. : Les subéraies inventoriées dans le secteur d'étude présentent un très mauvais état de conservation : les chênes lièges sont peu nombreux et de petites dimensions. C'est pourquoi la classification de matorral de la nomenclature Corine Biotopes a été retenue. Les relevés ayant été effectués en automne, la qualification d'habitat naturel IC a été retenue « par défaut ».

3.2.3 Enjeux

Les enjeux portés par les habitats naturels sont présentés dans le tableau plus haut et par la carte suivante.

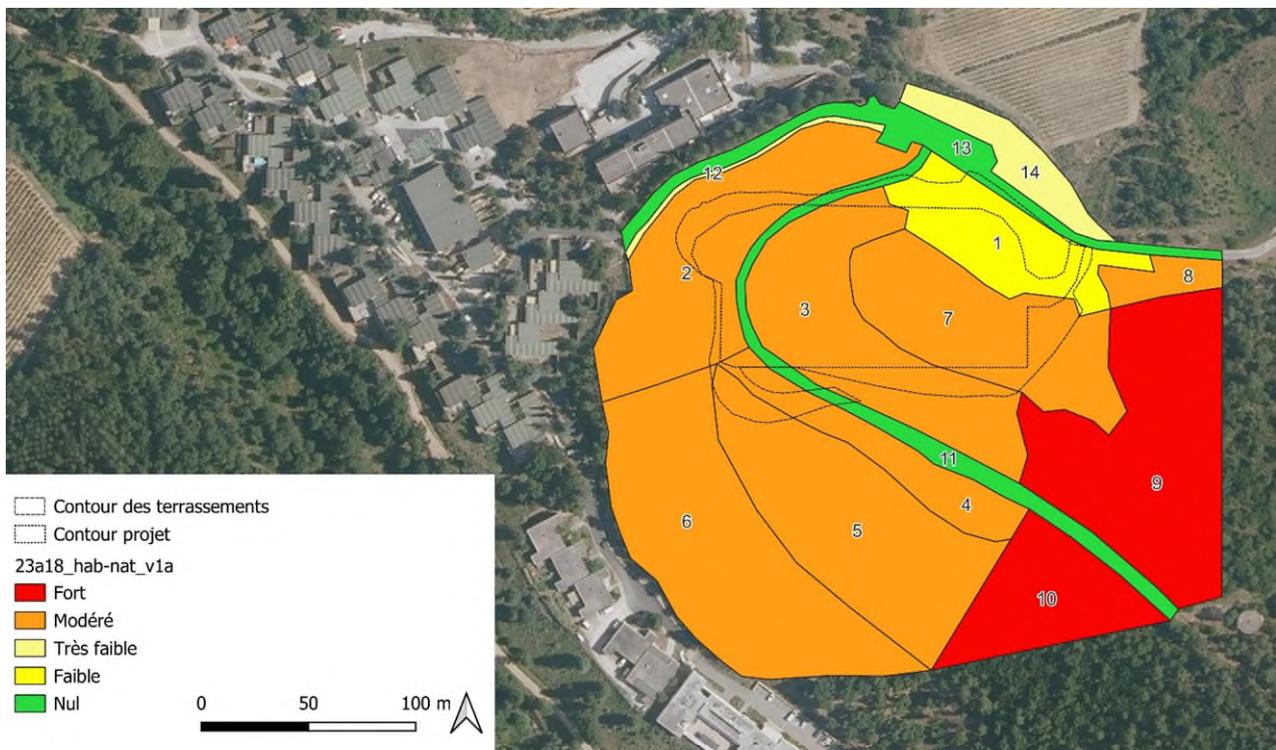


Figure 7 : Enjeux portés par les habitats naturels

4 La faune

4.1.1 Données bibliographiques

Une visite de terrain a été effectuée le 17 avril 2018, dans le cadre de la révision n°1 du PLU approuvée le 28 mars 2019, concernant le secteur d'étude. Une recherche des reptiles et des papillons de jour (lépidoptères) a été effectuée. Les observations sont les suivantes :

- La cistude d'Europe (ou tortue cistude) : l'absence de milieu favorable exclut la présence de l'espèce.
- La couleuvre d'Esculape : Elle fréquente essentiellement les bois de feuillus et les ripisylves. Elle n'a pas été observée dans la zone Ue. La base de données SILENE n'identifie par ailleurs aucun pointage autour de la zone pour cette espèce.
- Le lézard des murailles : il est ubiquiste. Aucun individu n'a été observé lors de la visite de terrain. La base de données SILENE n'identifie par ailleurs aucun pointage autour de la zone pour cette espèce.
- Le lézard ocellé : Son habitat favorable n'est pas représenté dans la zone Ue. Il n'a pas été contacté lors de la visite de terrain, la base de données SILENE n'identifie pas de pointage de l'espèce sur ou autour de la zone Ue.
- Le lézard vert occidental : il est ubiquiste. Il a été observé, en fuite lors de la visite de terrain dans la zone Ue sur un escarpement rocheux.

La date de visite étant [trop] précoce pour l'observation des adultes de certaines espèces, la recherche a porté sur les plantes hôtes et les habitats favorables.

- Le damier de la succise : la plante hôte de l'espèce n'a pas été observée. Aucun individu adulte n'a été observé (période de vol avril à juillet).

- L'écaille chinée : les adultes s'observent à partir de fin juin. Les chenilles n'ont pas été observées. La strate herbacée est par ailleurs peu développée du fait des récents travaux sur les OLD.
- La Diane : Les adultes peuvent être observés de mars à début juin, l'espèce affectionne les milieux ouverts avec une préférence pour les zones humides qui ne sont pas présentes sur la zone Ue. Sa plante hôte (*Aristolochia rotunda*) est absente.
- Le lucane cerf-volant : Aucun chablis, ni arbre sénescents n'a été observé dans la zone Ue. L'espèce n'a pas fait l'objet d'observation répertoriée dans la base de données SILENE.
- Le grand capricorne : Comme pour le lucane cerf-volant, l'absence de « bois mort » n'est pas favorable à l'espèce. La base de données SILENE ne relève aucune observation de l'espèce.
- La Magicienne dentelée : L'espèce n'est pas identifiée sur le territoire communal par les bases de données.

Aucune prospection « Chiroptères » n'a été réalisée dans et autour de la zone Ue dans le cadre de la révision à objet unique du PLU (le 17 avril 2018).

À l'échelle communale :

- Minioptère de schreibers : le territoire communal est un lieu de transit de l'espèce vers le gîte de la Londe.
- Murin de Beschstein : le territoire communal est un lieu de transit et d'hivernage de l'espèce.
- Murin à oreilles échancrées : le DOCOB n'identifie pas l'espèce comme présente sur Collobrières.
- Petit Murin : le DOCOB n'identifie pas l'espèce comme présente sur le territoire communal.
- Grand Rhinolophe : espèce peu commune dans le massif des Maures, est non identifiée sur le territoire communal par le DOCOB.
- Petit Rhinolophe : Des gîtes de reproduction sont identifiés dans le DOCOB sur le territoire communal, mais ne sont pas identifiés dans le PLU afin d'éviter toute destruction ou dégradation.
- Murin de Daubenton : L'espèce est liée aux cours d'eau et aux gîtes arboricoles. Des gîtes sont présents sur le territoire. Ils ne sont pas identifiés dans le PLU afin d'éviter toute destruction ou dégradation.
- Murin de Natterer : L'espèce est liée aux zones humides et aux milieux forestiers. Des gîtes sont présents sur le territoire. Ils ne sont pas identifiés dans le PLU afin d'éviter toute destruction ou dégradation.
- Noctule de Leisler : Espèce forestière qui se reproduit dans des cavités d'arbres et rarement dans les bâtiments. L'espèce est présente sur le territoire communal.
- Pipistrelle commune : Cette espèce est probablement l'une des plus répandues en Région PACA, le DOCOB signale sa présence sur tout le territoire, y compris au plus proche des habitations.
- Pipistrelle de Kuhl : L'espèce présente sur le territoire, et observable à proximité des habitations.
- Pipistrelle de Nathusius : L'espèce est rare dans le périmètre du site Natura 2000 et semble absente de la commune (aucune observation).
- Pipistrelle soprane : espèce peu connue, vraisemblablement absente de la commune.

- Sérotine commune : Espèce présente sur le territoire. Les espaces pâturés lui sont favorables.

La présence de certaines de ces espèces dans la zone Ue est potentielle, à minima en transit ou en chasse (sur les milieux ouverts par les OLD par exemple).

La visite de terrain a permis de vérifier l'absence d'arbre à cavité, de chablis, de ruine et de cavité rocheuse, ce qui entraîne l'absence de gîte potentiel sur le site d'extension de la zone Ue.

La présence des espaces bâtis voisins et des éclairages extérieurs concourent également à l'exclusion de certaines espèces (lucifuges, cavernicoles, forestières...)

4.1.2 Le cortège faunistique

La faune n'a pas fait l'objet d'investigations spécifiques dans le cadre du présent prédiagnostic, pour maintenir un volume d'étude limité, des délais courts et pour prendre en compte le potentiel des milieux.

Le nombre d'espèces observées lors des visites est très faible. Des traces de sanglier, d'écureuil roux ont été relevées. Des espèces communes d'oiseaux (en particulier le geai des chênes et la pie bavarde) ont également été observées.

Les arbres gîtes (porteurs de cavités, de fissures, d'écorces soulevées, de bois mort) ont été recherchés sur le terrain lors d'une visite effectuée le 4 septembre 2023. Dans les zones débroussaillées, aucun arbre gîte n'a été relevé.

Les zones non-débroussaillées sont difficiles d'accès : le sous-bois est quasi-impénétrable. Les observations ont été effectuées dans les zones les moins denses et le long des lisières. Les arbres recensés présentent du bois mort, mais aucun sujet observé ne constituait un arbre gîte à chiroptères (dimensions insuffisantes des cavités et conformation défavorable). On observe également du bois mort au sol.

Dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000, les éléments suivants ont été indiqués :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Testudo hermanni Gmelin, 1789	Potentielle	En cours d'investigation. Non observée en avril 2018 et septembre 2023.
	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Absente	Absence de milieu favorable
Crustacés			
Insectes	Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	Absente	Absence de milieu favorable
	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Absente	Absence de milieu favorable
	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	Absente	Absence de milieu favorable
	Limoniscus violaceus (P.W.J. Müller, 1821)	Potentielle	Non observée sur le terrain
	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Potentielle	Non observée sur le terrain
	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Potentielle	Non observée sur le terrain
	Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758)	Potentielle	Non observée sur le terrain
	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Absente	Absence de milieu favorable

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Myotis blythii (Tomes, 1857)		Non observée sur le terrain
	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)		Non observée sur le terrain
	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)		Non observée sur le terrain
	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)		Non observée sur le terrain
	Myotis emarginatus (À‰. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)		Non observée sur le terrain
	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)		Non observée sur le terrain
	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)		Non observée sur le terrain
	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)		Non observée sur le terrain
	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)		Non observée sur le terrain
Oiseaux			
Plantes			
Poissons	Telestes souffia (Risso, 1827)	Absente	Absence de milieu favorable
	Barbus meridionalis Risso, 1827	Absente	Absence de milieu favorable

4.1.3 Cas de la tortue d'Hermann

La commune de Collobrières est comprise dans le périmètre du Plan National d'Actions en faveur de la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*), en zone verte (sensibilité faible à modérée) de la carte de sensibilité.

4.1.3.1 Données bibliographiques

Une visite de terrain a été effectuée le 17 avril 2018, dans le cadre de la révision n°1 du PLU approuvée le 28 mars 2019, concernant le secteur d'étude. Lors de cette visite de terrain, aucun individu n'a été rencontré dans la zone Ue du PLU révisé.

Initialement la prospection envisagée répondait à un protocole d'inventaire conforme à la notice préfectorale. Or, sur le site, les milieux rencontrés ne se sont pas avérés favorables à la présence de la Tortue d'Hermann.

Sur la zone Ue et ses proches abords, les contraintes sont les suivantes :

Topographie avec des dénivelés importants créés par des remaniements de terrain ;

Absence de végétation sur de grandes surfaces liée aux obligations légales de débroussaillage portées à 100 m dans le cadre du PPRIF ;

Absence de cours d'eau ou de zone humide ;

Présence de maquis denses et impénétrables hors des obligations légales de débroussaillage ;

Présence humaine marquée (stationnement, piste, chemin goudronné, ...).

4.1.3.2 Données de terrain

Aucun individu n'a été observé lors de la visite du 4 septembre 2023 (comme lors de celle du 17 avril 2018).

Des compléments seront réalisés à l'automne 2023.

5 Evaluation des incidences du projet

Dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000, les éléments suivants ont été indiqués :

5.1 Destruction ou détérioration d'habitat ou habitat d'espèce

Le projet va conduire à deux types d'effets :

- la suppression d'habitats naturels sur l'emprise du projet ;
- la modification d'habitats naturels dans la zone débroussaillée autour du projet.

Le tableau ci-dessous indique les superficies concernées.

Type Corine Biotopes	Type Directive Habitats	Suppression d'habitat naturel	Dégradation d'habitat naturel
Maquis hauts de Méditerranée occidentale - 32.311	-	Environ 3 100 m ²	-
Matorral de Quercus suber - 32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier - 9330-1	Environ 12 300 m ² , soit 1,3 ha	7 000 m ² , soit 0,7 ha

La suppression des habitats naturels constitue un effet très faible :

- Les subéraies sont très abondantes dans la région : on ne dénombre pas moins de 14 447 ha au sein de la seule zone Natura 2000 « plaine et massif des Maures ». Le projet est situé en-dehors de ce périmètre. Les subéraies sont encore plus étendues en dehors de la zone Natura 2000.
- La zone du projet n'abrite pas d'habitats d'espèces IC avérées, aucune espèce IC n'ayant été recensée. Les zones non débroussaillées pourraient accueillir des espèces IC qui restent potentielles, en particulier au niveau du bois mort ; mais une telle présence est peu probable et les surfaces éventuellement impactées (environ 4 500 m², soit moins d'un demi-hectare) seraient négligeables. Même au sein de cette zone, les arbres morts et les arbres potentiellement gîtes sont peu nombreux et de petite taille.

Le débroussaillage constitue un effet très faible sur les habitats naturels, la structure du boisement et la plupart des espèces étant conservées. Cet effet concernera une superficie d'un peu plus de 0,7 ha de subéraie non débroussaillée à ce jour.

5.2 Destruction ou perturbation d'espèces

Aucune espèce d'intérêt communautaire, ni aucune espèce protégée, n'a été inventoriée dans le secteur du projet. Certaines restent potentielles mais la probabilité de leur présence est limitée :

- Le secteur est en partie débroussaillé, ce qui retire les arbres morts et le bois mort au sol et prive les espèces de nourriture et d'abri ;

- Les arbres sont de petite taille et leur densité faible, ce qui réduit les possibilités de les voir devenir arbres gites ;
- On constate l'absence d'arbres gites dans les zones inventoriées.

En absence d'espèces d'intérêt communautaire ou protégée, aucune destruction n'est à craindre du projet.

5.3 Perturbations des espèces dans leurs fonctions vitales

Aucune espèce d'intérêt communautaire ou protégée n'a été inventoriée dans le secteur du projet. Certaines restent potentielles mais la probabilité de leur présence est limitée :

- Le secteur est en partie débroussaillé, ce qui retire les arbres morts et le bois mort au sol et prive les espèces de nourriture et d'abri ;
- Les arbres sont de petite taille et leur densité faible, ce qui réduit les possibilités de les voir devenir arbres gites ;
- On constate l'absence d'arbres gites dans les zones inventoriées.

Le projet pourrait perturber les fonctions des insectes saproxylophages, en retirant le bois mort des zones non débroussaillées concernées par le projet, soit environ 4 500 m². Cette superficie reste négligeable par rapport à celle des habitats d'espèce IC.

En revanche, l'extension de la superficie débroussaillée pourrait constituer un effet favorable en augmentant les surfaces ouvertes, favorables à l'alimentation de certaines espèces, en particulier les insectes (et leurs prédateurs, les chiroptères) et les reptiles. La superficie concernée est proche de 0,7 ha.

Par ailleurs, le secteur d'étude ne constitue pas un corridor favorable au déplacement des espèces d'intérêt communautaire : Il est situé en bordure d'urbanisation et constitue la limite d'un vaste boisement. Les éventuels déplacements de la faune se heurtent aux voiries et à la zone urbaine. En revanche, les animaux sont libres de se déplacer vers l'intérieur du massif boisé, ainsi que le long de la limite de ce dernier, vers l'est ou vers le sud.

6 Conclusion

Compte tenu des données disponibles pour la rédaction de ce prédiagnostic, le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidences significatives sur la ZSC Natura 2000 La plaine et le massif des Maures n° : FR9301622. En effet :

- Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Il est localisé à 500 m du site La plaine et le massif des Maures (FR9301622).
- Il constitue une extension d'urbanisation par la construction d'un bâtiment de type R+1 à proximité immédiate d'un ensemble de constructions similaires formant un centre médico-éducatif.
- La superficie du projet (bâtiment + déblais, remblais et voiries) est d'environ 16 000 m² soit 1,6ha.
- Le projet est implanté dans un secteur de matorral à chêne liège dont une partie débroussaillée, rattaché au type « Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier » (code : 9330-1). Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été inventoriée lors d'une visite effectuée sur le terrain le 4 septembre 2023.
- Le projet va entraîner la suppression de 1,3ha de matorral à chêne liège et le débroussaillage de 0,7ha supplémentaires. Compte tenu des superficies existantes de cet habitat, cette incidence est très faible (négligeable).

- Le projet ne générera pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire indiquées dans le FSD de la zone Natura 2000.

7 Annexes

7.1 Liste floristique

Nom valide	Nom vernaculaire	Code nom	Matorral	Maquis	Friches
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	79908		X	
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale sinuose	82562		X	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	82922		X	
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises	83481	X	X	X
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Bétoine officinale, Épiaire officinal	85852		X	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des forêts, Brachypode des bois, Brome des bois	86305	X	X	
<i>Briza media</i> L., 1753 subsp. <i>media</i>	Brize intermédiaire, Amourette commune, Amourette	132229	X		
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune commune, Callune, Béruee, Bruyère commune	87501		X	
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carline commune, Chardon doré	89180	X	X	
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin	91169			X
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	91430		X	
<i>Cistus salviifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré	91715	X		
<i>Cytisus spinosus</i> (L.) Bubani, 1899	Cytise épineux, Calicotome épineuse	94167	X		
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	94207		X	
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	94503		X	X
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse, Dittrichie visqueuse	95187		X	X
<i>Erica arborea</i> L., 1753	Bruyère arborescente, Bruyère en arbre, Bruyère arborée	96659	X		
<i>Erigeron bonariensis</i> L., 1753	Érigéron de Buenos Aires, Vergerette d'argentine, Vergerette de Buenos Aires, Conyze de Buenos Aires	96746		X	
<i>Euphorbia characias</i> L., 1753	Euphorbe characias, Euphorbe des vallons	97478		X	
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	98512		X	
<i>Genista pilosa</i> L., 1753	Genêt poilu, Genêt velu, Genette	99798		X	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	100787	X		
<i>Hieracium sabaudum</i> L., 1753	Épervière de Savoie	102483		X	X
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	102900		X	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	103316		X	
<i>Lavandula stoechas</i> L., 1753	Lavande stoechade, Lavande papillon, Lavande sté chade	105321	X		
<i>Lonicera implexa</i> Aiton, 1789	Chèvrefeuille entrelacé, Chèvrefeuille des Baléares	106570	X		
<i>Myrtus communis</i> L., 1753	Myrte commun	109186	X		

Nom valide	Nom vernaculaire	Code nom	Matorral	Maquis	Friches
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	Odontite jaune, Euphrase jaune, Odontités jaune	109838	X	X	
<i>Oloptum miliaceum</i> (L.) Röser & Hamasha, 2012	Oloptum millet, Piptathère faux millet, Piptathère millet	717338			X
<i>Osyris alba</i> L., 1753	Osyride blanche, Rouvet blanc	111840		X	
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Phillyrée à feuilles étroites, Alavert à feuilles étroites	113142	X	X	X
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen, Pin des Landes	113689	X		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	113893			X
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	113904	X		
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure	115789			X
<i>Quercus ilex</i> L., 1753 [nom. et typ. cons. prop.]	Chêne vert, yeuse	116704	X		
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent, chêne humble	116751	X	X	X
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne-liège, Surier	116774	X	X	X
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	118916	X		
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme	119373	X	X	X
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon piquant, Fragon, Petit houx, Buis piquant, Fragon petit houx	119698	X		
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre noir, Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins, Sixalix pourpre noir	121316	X		X
<i>Smilax aspera</i> L., 1753 <i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge-d'or, Herbe des Juifs, Verge-d'or	124205		X	
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs	124308	X		
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à feuilles étroites, Trèfle à folioles étroites, Queue-de-renard	127223	X		
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr., 1868	Tubénaire tachetée, Héliantheme taché, Grille-midi, Héliantheme tacheté	127901	X		
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin, Fatamot, Laurier tin, Laurentin	129092	X		

oux